

Rémi LABADIE

32, avenue des Alizés

33115 - PYLA SUR MER

Recommandé 5106 1650 7 FR

Monsieur le BATONNIER

18-20, rue du Mal Joffre

33000 - BORDEAUX

Pyla le 26 Novembre 2003

Monsieur le Bâtonnier,

Je tiens tout d'abord à attirer votre attention sur les faits suivants :

Au sein du cabinet 33, rue de Ruat, la somme de 16.904,45 € (110.885,92 F) a été encaissée.

A la suite d'un arrêt maladie de longue durée dû à une thérapie contre le virus de l'hépatite C, en avril 2002, j'ai été amené à arrêter mon activité et licencié le personnel.

Prévoyant des difficultés financières fin 2002, j'ai donc décidé de vendre le terrain et bâtiment industriel qui m'appartient en nom propre, pour solder mes dettes. Le client trouvé, Monsieur CLUA, celui-ci était intéressé par un autre terrain que je possédais en SCI et de la moitié du terrain de mon terrain. Les faits d'accord, nous avons cédé les parts sociales de la SCI. Cet acte de cession de parts a été effectué En février 2003 par le conseil de mon client, le cabinet GCL CONSULTANTS, 10, place Pey Berland à Bordeaux, nous avons eu comme intervenant Monsieur TH. HARDY.

Conscient de mes difficultés administratives et autres, je demande donc rendez-vous à Monsieur TH. HARDY pour un conseil global de mes affaires, puisque je vendais une partie du terrain sur lequel est implantée mon entreprise.

Celui-ci me reçoit toujours dans l'enceinte du cabinet d'avocats 10, place Pey Berland, et me conseille de ne pas vendre mon dit terrain et bâtiment professionnel pour les motifs suivants : je ne pourrais obtenir les plus values et je ne peux de surcroît favoriser un débiteur à la place d'un autre (ce qui n'a jamais été le cas !).

Monsieur Th HARDY, intervient donc auprès de mon client M. CLUA pour lui expliquer ma situation et le convainc d'un protocole, c'est-à-dire une convention entre les deux parties pour un loyer mensuel et le solde au bout de trois ans, comme ça pas de plus values sur la cession du bien. De ce fait, le sous-seing privé du 14 novembre 2002 pour le montant de vente de 145.863,00 euros expire de lui-même au bout de 3 mois, sans aucune contre-partie.

Entre temps, M. TH. HARDY me demande si j'ai des dossiers contentieux en cours et tout confiant, je lui énumère les litiges.

M. Th HARDY propose une restructuration des mes deux activités une entreprise individuelle et l'autre une EURL en une seule entité, en revalorisant mon capital puisque celui n'était pas à sa juste valeur, ce qui me permettrait de redémarrer mon activité sur des bases saines ; me conseille entre autre de changer d'avocat, car il travaille avec deux confrères Mes LALY et LAPORTE, qui sont parfaitement aptes à mener à bien mes dossiers. Cela ne me dérangeait pas outre mesure, car je trouvais que mes affaires n'avançaient pas bien vite. Lors des transferts des dossiers, on me dit effectivement que Maître GONDER ne s'est absolument pas occupé de moi et qu'entre autres, il ne s'était pas présenté à une audience.

Dorénavant, tous les rendez-vous se font au 33, rue de Ruat à Bordeaux indistinctement avec Mes LALY et LAPORTE et M. HARDY. Décidé à partir sur des bases solides je signe une convention d'honoraires avec Monsieur HARDY en date du 20 mai 2003 pour un montant de 18.232,90 euros avec la réalisation de la dite restructuration dans les deux mois.

*Fin juin 2003, je n'ai toujours pas obtenu la convention entre M. CLUA et moi. Conclusion : à bout de pressions téléphoniques, M. HARDY rédige enfin cette convention mi-juillet, que le client refuse de signer, bien évidemment, vu les délais pour cet acte, le client s'est lassé et en a profité. Ce qui fait que j'ai perdu le bénéfice de vendre, la location des locaux également et les répercussions qui s'en suivent.*

J'ai versé la somme de 3.588,00 euros en date du 01/04/03 à Maître LALY pour intervenir dans mes dossiers.

*J'ai réclamé en vain des factures, justifiant du règlement, je n'ai rien. Je ne sais pas qui est chargé de tel ou tel dossier, car une fois je reçois un courrier avec en-tête de Maître LAPORTE et une autre fois à l'en-tête de Maître LALY, pour les mêmes dossiers.*

*Monsieur HARDY s'est désisté pour m'assister à un rendez-vous important auprès de ma banque.*

*J'ai versé par chèque la somme encaissée de 11.116,45 euros, et la restructuration n'est toujours pas faite à ce jour.*

Il est très difficile d'avoir ces messieurs au téléphone, Mes LALY & LAPORTE sont toujours sur répondeur, les lignes sont parfois coupées !!! et le fax fonctionne de temps en temps. Pas de secrétariat, ni de transfert d'appels. J'ai du adresser un courrier recommandé en date du 30/10/03 pour avoir un rendez-vous.

Ce courrier est resté sans réponse. Après m'être déplacé dans leurs bureaux, j'obtiens un rendez-vous pour le 20 novembre 03 à 15 heures. Le matin du rendez-vous, Me LAPORTE me dit qu'il ne pourra être présent et me demande de le reporter. J'ai maintenu cette rencontre, car c'était fixé depuis 8 jours, et Me LALY était présent donc, il n'y a pas de raison. LE 20 novembre 03 à 15 heures : BUREAU FERME, Messieurs HARDY, LALY, LAPORTE, absents, évidemment toujours le répondeur.

De retour chez moi, j'ai adressé un fax pour avoir des explications.

En retour, j'ai reçu un fax de Maître LALY, sans excuses, avec un vague récapitulatif des avancements des dits dossiers.

A ce jour, je n'ai reçu aucune conclusion sur les différentes affaires encours.

J'ai versé :

- 2 chèques de 600,00 euros à l'ordre de la CARPA, sans justificatif.
- 1 chèque de 800 euros à l'ordre de la CARPA
- 1 chèque de 200,00 euros, j'ai fait ce chèque à l'ordre de Maître LALY (non encaissé)
- 1 chèque de 200,00 euros, j'ai fait ce chèque à l'ordre de Thierry HARDY

Mais toujours pas de justificatifs pour les honoraires versés, je ne peux donc en récupérer la TVA.

J'apprends également, que Monsieur HARDY n'a pas à exercer une profession juridique. Par ailleurs ayant co-signé des courriers non datés (banque) Maître LALY engage sa responsabilité sur la restructuration de l'entreprise.

Au sein du cabinet 33, rue de Ruat, la somme de 16.904,45 euros a été encaissée.

En conséquence, je vous demande de vous informer sur la crédibilité de ce cabinet et de m'en tenir informé.

Pour ma part, il est impardonnable que je ne puisse pas avoir une facture et que je sois dans le flou le plus complet pour la restructuration.

J'adresse ce jour un courrier recommandé à Maître LALY pour récupérer tous mes dossiers.

Je vous indique que je n'en resterai pas là sur ce cabinet.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, en attendant les résultats de votre enquête,

Recevez, Monsieur le Bâtonnier, l'assurance de mes sentiments distingués.

Rémi LABADIE

PJ4

Photocopies des éléments.